

LE 6 DECEMBRE : TOUTES ET TOUS ENSEMBLE POUR LES DROITS DES PRIVES D'EMPLOI!

Dans le contexte des déclarations des messieurs Valls, Macron et Rebsamen, remettant en cause des droits des chômeurs, nous appelons à participer massivement à la manifestation pour l'emploi et les droits de celles et ceux qui en sont privés.

A PARIS: RDV LE 6 DÉCEMBRE À 14H PLACE STALINGRAD (M° JAURÈS OU STALINGRAD).

Alors que François Hollande annonçait début 2014 « qu'on ne baisse pas les droits des chômeurs » en période de crise, l'ANI du 22 mars sur l'assurance chômage et la convention Unedic du 14 mai qui en découle s'attaquent à la protection sociale (déjà bien imparfaite puisque moins d'un chômeur sur deux est indemnisé).

La menace du chômage pèse sur tous les salariés dans l'emploi ou non, de moins en mois stable, de plus en plus précaire : les catégories de chômeurs, en plus forte augmentation, sont celles des chômeurs de longue durée, et particulièrement celles des travailleurs et travailleuse qui alternent chômage et « petits boulots ». Les femmes sont particulièrement touchées par la précarité.

Rendons le chômage moins « rentable » pour le patronat, en défendant de nouveaux droits pour toutes et tous à travers une véritable sécurité sociale professionnelle et l'égalité des salaires entre femmes et hommes !

Les artistes et les technicien-ne-s intermittent-e-s du spectacle sont violemment concernés par la nouvelle convention Unedic et la réglementation de Pôle Emploi qui durcit encore les règles (sans même en avertir les signataires!).

Les heures effectuées en résidence d'artiste ne sont pas comptabilisées au régime général.

Des droits ouverts au régime général y bloquent un-e intermittent-e tant que ces droits, souvent très faibles, ne sont pas épuisés, MÊME SI il/elle a travaillé plus de 507 heures en annexes 8 et 10.

Dans certains cas des contrats effectués au régime général, par exemple un dernier contrat comme formateur, peuvent faire basculer au régime général un-e intermittent-e.

Nous avons interpelé l'Unedic, Pôle Emploi, les ministres concernés pour que cette interprétation restrictive cesse.

Par ailleurs, l'issue de la concertation du trio - Gille, Archambault et Combrexelle – est menacée par les refus des signataires d'envisager un avenant modifiant la convention, et le peu d'empressement des ministres à mettre en œuvre les engagement du Premier Ministre, que ce soit sur l'emploi, l'accès à la protection sociale, les dysfonctionnements de Pôle Emploi ou la remise à plat du régime.

CHÔMAGE, PRÉCARITÉ, NON RESPECT DES ENGAGEMENTS, NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS CONCERNÉS LE 6 DÉCEMBRE !

- Une AG unitaire pour faire le point sur le dossier « assurance chômage » est prévue à Paris le 8 décembre à 19H au Théâtre de la Colline 15 Rue Malte Brun, 75020 Paris, M° Gambetta.
- Nous appellerons à une journée d'actions et de grève le jeudi 18 décembre à l'occasion du prochain Conseil National des Professions du Spectacle, présidé par la ministre de la Culture et de la Communication, pour une autre politique sociale et culturelle!

Paris, le 27/11/2014.